

Finance participative au Maroc : Quelles réponses aux problèmes de financement des PME ? État des lieux et perspectives

Islamic finance in Morocco: What answers to financing problems of SMEs? State of play and perspectives

Auteur 1 : Mohamed HAISSOUNE

Auteur 2 : Ilias IZIKI

Mohamed HAISSOUNE, (Doctorat d'Etat ès Sciences Economiques)
Université Hassan 1er / Faculté d'Economie et de Gestion / Settat - Maroc
mohamed.haissoune@uhp.ac.ma

Ilias IZIKI (Doctorant chercheur)
Université Hassan 1er / Faculté d'Economie et de Gestion / Settat - Maroc
iliassiziki@gmail.com

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : HAISSOUNE .M & IZIKI .I (2021) « Finance participative au Maroc : Quelles réponses aux problèmes de financement des PME ? État des lieux et perspectives », African Scientific Journal «Volume 03, Numéro 9» pp: 416-435.

Date de soumission : Novembre 2021

Date de publication : Décembre 2021



DOI : 10.5281/zenodo.5863449

Copyright © 2021 – ASJ



Résumé

Les PME sont le noyau de l'économie marocaine. Elles présentent une grande part du tissu économique marocain et participent fortement à l'emploi, à la création de la valeur et à la croissance économique. Cependant, Les PME doivent faire face à différents obstacles notamment en matière de financement.

Récemment implantée au Maroc, la finance participative vient améliorer le marché financier et proposer des nouveaux instruments financiers basés sur une relation commerciale et un partenariat avec l'entreprise. Par conséquent, un grand espoir est porté sur ce nouveau mode financement pour remédier aux problèmes que rencontrent les PME.

L'objet de cet article est d'abord de comprendre le modèle marocain de la finance participative, puis, de constater les difficultés rencontrées par les PME marocaines en matière de financement conventionnel et, enfin, appréhender la perception des dirigeants des PME envers le financement participatif.

Mots-clés : Financement de l'économie – Finance islamique - Finance participative – PME

Abstract

SMEs are the core of the Moroccan economy, they represent a large part of the country's economic fabric and considerably participate in employment, value creation and economic growth. However, SMEs are exposed to various obstacles that they need to deal with, especially in terms of financing.

Islamic finance is recently established in Morocco. It improves the financial market and offers new financial instruments that are designed based on commercial and partnership interactions with the company. Therefore, Islamic finance brings back hope to the SMEs that expect to find in this new form of financing ways to address the problems they face.

This article's aim is not only to provide a clear understanding of the Moroccan Islamic finance model, but also, to highlight the difficulties encountered by Moroccan SMEs in terms of conventional financing and, to capture what SMEs's managers think about the Islamic financing.

Keywords : Financing the economy - Islamic finance - Participatory finance. – SMEs.

Introduction

Au cours des deux dernières décennies, la finance islamique peut être considérée comme l'une des révolutions les plus remarquables du secteur des services financiers mondiaux. Elle a connu une évolution multidimensionnelle et l'on compte aujourd'hui plus de 1000 institutions financières islamiques réparties sur plus de 80 pays (Islamic Finance Development Report, 2018). En termes de volume, les actifs financiers islamiques mondiaux sont estimés à 2,44 milliards de dollars en 2019 contre 2,19 milliards de dollars en 2018¹. En outre, la croissance annuelle moyenne du secteur, ces dix dernières années, est de deux chiffres, se situant autour de 15% par an, soit presque deux fois plus rapide que celle de la finance conventionnelle.

La résilience face aux crises, compte parmi les points forts de la finance islamique. En effet, le système financier islamique a su résister face aux chocs en raison de sa stabilité inhérente et, surtout, à son adossement intrinsèque au réel. C'est un système bancaire sans usure (appelée dans le jargon financier islamique *riba*) ni jeu (*maysir*) et pourrait constituer une bonne alternative au système conventionnel actuel (Mirakhor et Siddiqi, 2008). D'ailleurs, durant la crise des subprimes, les banques islamiques ont résisté bien plus que les banques conventionnelles (Hassen et Dridi, 2010). Pour sa part, la Banque mondiale a mené une étude sur le système financier islamique, dans laquelle, elle conclut que ce système participatif est plus stable et plus équilibré que le système financier classique basé sur les intérêts².

Au Maroc, la 'finance participative', selon la terminologie officielle adoptée au Maroc, était tant attendue par une large frange de sa population. En effet, avant son démarrage, 94% des Marocains, soit 9 marocains sur 10, ont déclaré être favorables aux produits et services bancaires conformes à la Sharia (Islamic Finance Advisory & Assurance Services, 2014). Une autre enquête en 2017, avance un chiffre quasi-similaire de marocains favorable à ce type de financement soit environ 80% de cette même population (BOULAHRI L., 2018).

Au début de l'année 2014, le gouvernement a réalisé un pas important dans le développement de la finance islamique par l'approbation du projet de loi relative aux établissements de crédit

¹ Islamic Financial Services Board (2020), Rapport sur la Stabilité Financière Islamique.

² "World Bank; Islamic Development Bank Group. 2017. Global Report on Islamic Finance : Islamic Finance - A Catalyst for Shared Prosperity?. Washington, DC: World Bank.
Consultable sur le lien : <http://hdl.handle.net/10986/25738>

et organisme assimilés³ ; loi qui consacre une partie de ses articles aux banques participatives⁴. Toutefois, il fallait attendre l'année 2017 pour que la banque centrale (dite Bank Al Maghrib) commence à attribuer des agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative⁵.

Sur un autre registre, on sait que l'entrepreneuriat exige la disponibilité (actuelle ou potentielle) des moyens de financement nécessaires à la réalisation des projets (Schumpeter, 1911). Or, le financement est considéré comme l'une des entraves majeures au développement du tissu économique marocain, notamment pour les PME. En effet, une enquête du HCP révèle que 74% des entreprises invoquent le manque de financement comme principal frein à l'investissement (HCP, 2019).

L'importance des PME dans un pays en développement comme le Maroc n'est plus à démontrer d'autant plus qu'elles représentent environ 93%⁶ du tissu productif et jouent un grand rôle dans, entre autres, la création d'emplois et la participation aux recettes fiscales du pays ; bien que leur contribution à la valeur ajoutée se limite uniquement à 36,1%⁷.

Face à une telle réalité, la finance participative demeure l'une des solutions proposées pour répondre aux besoins spécifiques des PME en matière de financement. Elle propose une panoplie de produits financiers substituables et complémentaires à la finance conventionnelle reposant sur des nouvelles relations entre les banques et les dirigeants des entreprises et qui peuvent être adaptés aux besoins des PME et à la culture spécifique de leurs dirigeants. En effet, les PME ont besoin de partenaires financiers qui les accompagnent et pas seulement des bailleurs de fonds cherchant une rente financière rapide.

³ Loi n° 103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, promulguée par le Dahir n°1-14-193 du 1er Rabii I 1436 (24 décembre 2014).

⁴ Idem, notamment Titre III de ladite loi, art. 54 à art. 70.

⁵ En mai 2017, des agréments ont été accordés à cinq banques et trois fenêtres (relevant de la finance participative).

⁶ D'après le HCP, le poids des TPME représente 93% de l'ensemble des entreprises au Maroc. 64% sont des TPE, 29% sont des PME et 7% sont des GE. (Cf. : HCP, Enquête nationale auprès des entreprises 2019, p.3. A souligner que dans le présent article, nous utilisons la catégorie « PME » pour désigner les très petites et les moyennes entreprises (TPME).

⁷ BAD et OIT, *Impact de la crise de COVID-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc*, p.15, non daté. (https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_767858.pdf)

Partant de cette réalité, l'objet de cet article est de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les PME en matière de financement conventionnel et d'analyser la perception des PME envers la finance participative.

1. La finance islamique, un système conforme aux besoins des PME

Au Maroc, le financement occupe une place de quasi-centrale dans le fait entrepreneurial. En outre, comme cité précédemment, la structure des entreprises au Maroc est constituée majoritairement des PME et TPE⁸, qui se caractérisent généralement par leur fragilité financière et qui se basent fortement sur l'autofinancement dans leurs activités économiques. Les contraintes des PME dans l'accès au financement sont principalement le coût de financement et les garanties exigées, auxquelles s'ajoutent des contraintes d'ordre culturel. Dans ce sens, la finance islamique offre des produits susceptibles d'apporter des réponses aux limites que peut présenter la finance conventionnelle en matière de financement de la PME.

1.1. Particularités et limites du financement des PME

Les PME et les TPE⁹ sont une catégorie spécifique d'entreprise qui forme avec les grandes entreprises (GE), le tissu économique d'un pays ou d'une communauté. Cependant, comme bien des concepts et catégories d'analyse en sciences sociales, il est difficile de procéder à une classification unique ou, du moins, consensuelle car il n'existe pas un consentement sur les critères à retenir pour déterminer la catégorie à laquelle appartient une entreprise. Julien P. A.¹⁰ estime que la diversité est une première caractéristique de la réalité économique des PME. Selon l'OCDE, « *les PME se définissent comme des entreprises indépendantes qui comptent un nombre de salariés limité. Ce nombre varie selon les systèmes statistiques nationaux. Le plafond le plus fréquent est de 250 salariés, notamment dans l'Union européenne. (...)* »¹¹. Et l'OCDE d'ajouter qu'« *on les définit également par leurs actifs financiers : dans l'Union européenne, les PME sont celles dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas EUR 40 millions et/ou dont la valeur de bilan ne dépasse pas EUR 27 millions* »¹².

⁸ Voir supra (note numéro 7).

⁹ Les TPE sont une catégorie particulière des PME

¹⁰ P.A Julien, les PME : bilan et perspectives, Editions Economica, Paris, 1997

¹¹ OCDE, Les petites et moyennes entreprises : force locale, action mondiale, Juin 2000

¹² OCDE, idem

Au Maroc, la loi 53-0013 dispose que les PME sont celles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 75 millions de DH et des effectifs inférieurs à 200 employés. Les très petites entreprises (TPE) sont définies comme étant les unités ayant un CA de moins de 3MDH et un effectif inférieur à 10 employés.

Les TPME constituent la base du tissu économique au Maroc, leur poids représente 93% de l'ensemble des entreprises au Maroc (HCP, 2019). Elles participent de manière positive à la croissance économique, à la création d'emplois et au développement régional et local. En contrepartie, cette catégorie d'entreprise souffre de problèmes législatifs, administratifs, judiciaires et principalement des difficultés d'accès au financement. En effet, Seulement une entreprise sur cinq a recouru au financement externe et cette proportion s'élève à 46% pour les GE et 18% chez les TPME (HCP, 2019).

Le problème du financement des PME peut constituer une menace à leur survie. En effet, les PME ont besoin d'un capital de départ pour démarrer et, ensuite, des inputs pour réaliser leur production. De plus, bien qu'elles soient essentiellement utilisatrices de main-d'œuvre, elles ont besoin d'un minimum d'équipement pour faire tourner leurs activités. Autrement dit, elles ont besoin d'assurer le financement de leurs cycles d'exploitation et d'investissement. Deux catégories de sources sont envisageables, soit par des sources internes, via l'autofinancement, ou externes, par le recours à l'endettement ou par l'accès au marché boursier.

Au Maroc, le crédit bancaire prédomine par rapport aux autres sources de financement externes en raison de l'étroitesse du marché boursier et obligataire. Les entreprises recourent au crédit bancaire comme source de financement externe dans 93% des cas, toutes tailles confondues (HCP, 2019). Toutefois, l'accès des TPME au crédit bancaire reste très modeste en raison notamment du manque des garanties exigées par les banques, du coût du crédit jugé trop élevé¹³ ou encore la réticence de certains dirigeants face à l'emprunt bancaire en raison de considérations religieuses. Par conséquent, les dirigeants des TPME donnent plus d'importance aux fonds propres pour la survie de leurs entreprises qu'au financement externe. Par ailleurs, le ratio d'endettement rapporté à l'Excédent Brut d'Exploitation (E.B.E), est l'un des critères les

¹³ la loi marocaine n° 53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise du Dahir n° 1-02-188 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002)

¹⁴ Ali ELAMRY (2007), Financement des PME au Maroc : Contraintes et perspectives, Master spécialisé en audit comptable et financier en environnement international, ESC Toulouse.

plus utilisés dans le monde entier pour mesurer l'offre générale du crédit. D'après un expert¹⁵, au Maroc, les banques utilisent un coefficient de 7, c'est-à-dire que l'endettement ne doit pas dépasser 7 fois l'E.B.E alors qu'en France, ce ratio est seulement de l'ordre de 5. Il diffère ainsi d'un pays à un autre quoiqu'il se situe globalement entre 5 et 7 fois l'EBE¹⁶. Au Maroc, ce ratio ressort est de 1,44 ; ce qui veut dire que la dette détenue par les entreprises privées marocaines n'atteint même pas deux fois l'EBE qu'elles produisent (HCP, 2018).

Pour ce qui est du financement boursier, il faut noter que l'accès à la bourse n'est pas aisé ; la PME doit d'abord être éligible à ce type de financement mais également séduire ce marché et intéresser les investisseurs en leur offrant des rendements intéressants (RAHJ I., 2016).

Le financement par les sociétés de leasing pour sa part, est coûteux et dépend des banques et des assurances qui contrôlent ce marché. Quant au capital-risque, ce mode de financement n'est pas à la portée de toutes les catégories de PME. Loin s'en faut ! Ce mode de financement concerne, en partie et plus prosaïquement, certaines unités économiques innovantes et en croissance rapide dans des secteurs dégagant une forte valeur ajoutée. En tout état de cause et face à cette réalité multidimensionnelle, l'autofinancement reste la source de financement la plus accessible pour les TPME.

Entre 2016 et 2018, Les TPME ont été responsable de 39% de l'ensemble des investissements réalisés ; et ces investissements ont été financés principalement par l'autofinancement à hauteur de 71,1%, suivi par financement externe puis par le financement d'origine familiale. Seul 20,25% des entreprises aurait eu recours au financement externe (HCP, 2019).

C'est dans cette logique qu'on commence à envisager une solution alternative, proposée par un certain nombre d'économistes et de spécialistes comme Abdeslam Balaji¹⁷ ou Omar El kettani¹⁸ ; cette solution consiste à opter pour le système de financement islamique qui promeut la création des PME à travers de nouveaux modes de financement ne nécessitant

¹⁵ Amine DIOURI, Directeur des études chez inforisk (bureau d'études marocain), cité par Media24 du 24/10/2020.

¹⁶ Media24, idem.

¹⁷ L'émission : Le Citoyen d'aujourd'hui, 2015, medi1tv. <https://youtu.be/jSqEoA3vT48>

¹⁸ Omar El Kettani, 2002, Le rôle des banques islamiques dans le développement, islamonline.net/archive/- دور المصارف وشركات التمويل الإسلامية

pas beaucoup de garanties et n'offusquant pas les convictions religieuses de bien des marocains.

1.2. Fondements et instruments de la finance islamique

La finance islamique comme son nom l'indique est inspirée de la religion musulmane. Elle tire ainsi ses fondements de la jurisprudence islamique, dont le Coran puis la Sunna sont les premières sources (Causse-Broquet, 2012).

La finance islamique représente actuellement la partie la plus dynamique et la plus attractive d'un système économique islamique. Au sein de la finance islamique, l'activité principale est accaparée par les institutions financières, mais aussi par les assurances islamiques (Takaful), et par les marchés financiers islamiques.

La finance islamique repose sur sept piliers fondamentaux ; quatre positifs et trois négatifs. Ainsi, en plus de l'interdiction des intérêts, du jeu de hasard (Maysir) et du Gharar (incertitude et aléas majeurs), on trouve l'obligation de partager les profits et les pertes outre la nécessité d'adosser toute transaction à un actif réel ou tangible, d'opérer dans un cadre éthique et sur des produits considérés comme licites par la Sharia. (LAHLOU T., 2018)

L'objectif de la finance islamique est de permettre l'obtention d'un financement sans passer par le crédit bancaire classique. Elle se veut une alternative à la finance internationale basée sur la rémunération des crédits par les intérêts, tout en proposant des produits respectueux des fondamentaux précités. C'est dire que les produits financiers islamiques doivent observer la règle fondamentale suivante : « *Toutes les transactions et les opérations sont licites, sauf celles interdites expressément par les textes* ». En fait, ces produits se divisent en deux grandes catégories : Les contrats participatifs et les contrats commerciaux.

1.2.1. Les contrats participatifs

D'emblée nous tenons à préciser qu'il existe une panoplie de types de contrats participatifs ; ce qui fait que nous nous limiterons ici aux plus répandus d'entre eux. Premièrement, le contrat *Moucharaka* qui implique au moins deux agents participant au capital dans un projet donné et se partageant les pertes et les profits découlant de ce projet (Diagne, 2016). Les apports peuvent être en nature, en numéraire ou en industrie. A souligner qu'il existe certaines variantes à ce contrat, comme la *Moucharaka dégressive* qui permet à l'un des associés de se désengager

progressivement du capital. Ce contrat est adéquat avec le financement et l'entrepreneuriat. Autre variante, la *Moudharaba* qui fonctionne d'une manière très proche du précédent, hormis que le fait que l'un des opérateurs n'apporte pas de capital mais participe par son travail (Diagne, 2016). Cette formule fut utilisée par le prophète lui-même lorsqu'il commerçait pour le compte de son épouse Khadija (Chapellière, 2009).

1.2.2. Les contrats commerciaux

Il existe une panoplie de produits financiers participatifs constituant de véritables contrats commerciaux. D'ailleurs, ils constituent les produits les plus commercialisés par les banques islamiques, notamment la '*Mourabaha*' et le '*Salam*', en raison du faible risque qu'ils comportent.

En pratique, la '*Mourabaha financière*' ou '*Mourabaha avec ordre d'achat*' est le produit phare de la finance islamique (HAISSOUNE M., 2018). C'est « *un contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.* »¹⁹. En outre, « *le règlement de cette opération par le client est effectué selon les modalités convenues entre les parties.* »²⁰. Ce contrat est utilisé notamment pour l'acquisition des biens d'équipement, mais il peut être aussi utilisé pour l'achat des marchandises, des matières premières ou des produits semi-finis ainsi pour certains biens de consommation.

Le '*Salam*', quant à lui, consiste en un paiement immédiat de l'achat pour une livraison à terme du bien (Dharir, 1995). Ce contrat porte seulement sur les biens fongibles, amplement disponibles sur le marché et facilement remplaçables en cas de rupture de stock chez l'un des fournisseurs. Il paraît plus adapté aux entreprises ayant des problèmes de BFR (Besoin en Fond de Roulement). Le contrat '*Istisnaa*' est similaire au contrat Salam, à cette exception près qu'il porte sur les biens manufacturés non fongibles et offre plus de flexibilité quant à ses modalités de paiement.

¹⁹ Royaume du Maroc, Ministère de l'Économie et des Finances, Note circulaire no 718, relative aux dispositions fiscales de la loi de finances no 48-09 pour l'année budgétaire 2010, p.17

²⁰ Loi bancaire marocaine : Loi no 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (publiée au bulletin officiel du 22 janvier 2015 (Édition en arabe) et B.O du 5 mars 2015 (Édition de traduction officielle), Art. 58

En dernier lieu, le contrat '*Ijara*' qui est comparable au leasing ou à la location de biens et de services (Diagne, 2016) et qui se décline en deux formes principales à savoir une location simple ou une location avec possibilité d'acquisition du bien au terme de la période de location.

2. Le modèle marocain de la finance islamique et perception des PME

Comme préciser en introduction de cet article, la question principale à laquelle nous essayons apporter des éléments de réponse à travers cette étude, est de savoir comment les dirigeants des PME perçoivent les produits des banques islamiques.

Pour ce faire, nous présenterons d'abord le modèle marocain de la finance islamique, ou selon l'appellation officielle consacrée, finance participative. Ensuite, nous essaierons, à travers une étude documentaire, d'appréhender la perception de la finance participative par les dirigeants des PME au Maroc.

2.2. Contexte de la finance participative au Maroc

Le secteur de la finance islamique existe depuis une quarantaine d'années au cours desquelles il a pu atteindre une croissance remarquable. On peut avancer qu'à l'origine de cette performance, on trouve deux phénomènes : une demande croissante pour ce type de produits, mais aussi, et peut-être surtout, l'apparition de poches d'épargne considérables comme conséquence directe de la mise en exploitation des gisements pétroliers dans la région du golfe Arabo-Persique et des richesses que cette industrie a générées.

Pour sa part, le Maroc a marqué un grand retard dans cette industrie financière. En effet, la commercialisation des produits financiers islamiques, ou produits participatifs, est récente. A partir de 2007, le pays a connu une ouverture timide, avec le lancement de trois produits à savoir « *Ijara* », « *Moucharaka* » et « *Mourabaha* ». Toutefois, ces produits ont été peu développés et commercialisés enregistrant un pourcentage insignifiant de 0,13% du total de l'encours du secteur bancaire²¹. Ces produits furent commercialisés par en principe par les banques dites « traditionnelles » dont notamment voire exclusivement Dar Assafaa, filiale du Groupe Attijariwafabank.

²¹ IFAAS (2012), Rapport de la finance islamique.

Depuis leur commercialisation en 2007, ces nouveaux produits bancaires sont restés mal connus auprès du public, trop cher et surtout surtaxés. Ainsi, ces produits nécessitent une réévaluation en introduisant des réajustements profonds visant la performance et la relance de ce marché porteur. L'encouragement de ce mode de financement est indispensable pour permettre à une partie remarquable de la population marocaine d'accéder au financement, mais aussi pour augmenter le taux de bancarisation de cette population.

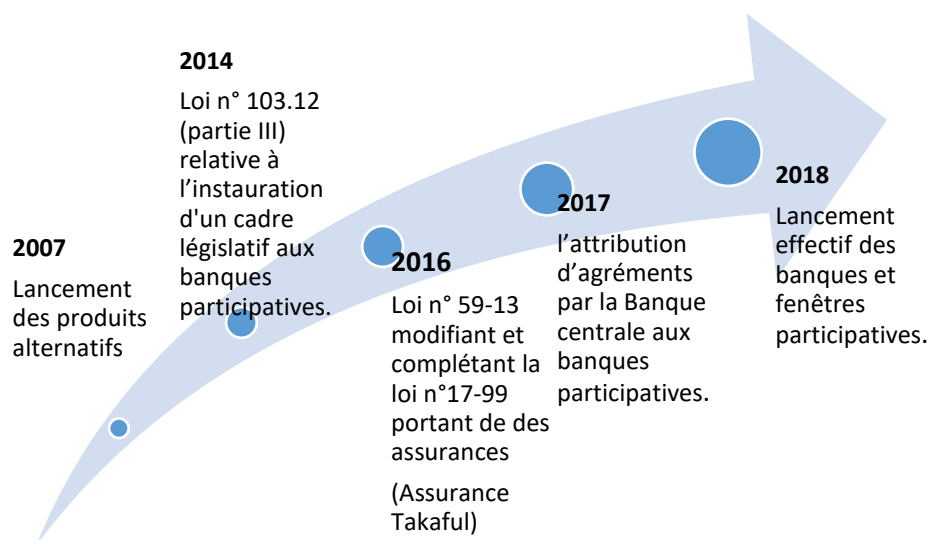
Il va sans dire que la finance participative a été tant attendue aussi par des particuliers qui ne se reconnaissent pas dans la finance conventionnelle pour des raisons de croyances religieuses rejetant le système bancaire « usuraire ». En effet, 97% des marocains sont intéressés par la finance islamique dont 79% sont très intéressés et 9% des marocains n'ont pas de compte bancaire pour des considérations religieuses (IFAAS, 2012).

Au début de l'année 2014, le gouvernement a franchi une phase importante dans le développement de la finance islamique par la réforme de la loi relative aux établissements de crédit dont une partie fut consacrée aux banques participatives²². En outre, un comité ad hoc relevant du Conseil Supérieur des Oulémas (CSO) a été institué pour accompagner ce chantier et faire partie intégrante de l'infrastructure de la finance participative au Maroc. Sa mission fondamentale est de statuer sur la conformité aux principes de la Sharia des produits participatifs.

Au début de l'année 2017, la banque centrale marocaine ou Bank Al Maghrib (BAM) a commencé à attribuer les agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative. Il s'agit de l'octroi d'agréments à toutes banques marocaines ayant soumis leurs candidatures. En fait, la majorité des « postulantes » se sont lancées en partenariat avec des leaders internationaux de la finance islamique. En outre, à côté des banques participatives, trois banques conventionnelles ont également été autorisées à ouvrir des succursales dites « fenêtres participatives ». En 2019, BAM a également conçu un ensemble de projets de textes réglementaires dans le domaine prudentiel et de la finance participative, mais leur adoption a pris du retard à cause de la crise Covid-19.

²² Cf. Loi no 103-12, op. cit.

Figure 1 : Chronologie de l'avant lancement des banques participatives



Source : Figure élaborée par nos soins

A titre de précision, le nombre des agences a atteint, fin 2020, 154 agences contre 133 en 2019²³. Les dépôts à vue des banques et fenêtres participatives sont de 3.807 milliards de dirhams à fin septembre 2020. Enfin, l'encours des financements par la *Mourabaha* des banques et fenêtres participatives a totalisé 9,7 milliards de dirhams 47%²⁴.

Aujourd'hui, nonobstant toutes ces réalisations, force est de constater qu'un système financier complet n'est pas encore fonctionnel. En effet, l'écosystème de la finance participative nécessite la mise en œuvre d'une assurance compatible avec la sharia, en l'occurrence le « *Takaful* » qui permet aux banques de se couvrir contre les risques d'insolvabilité des clients... idem pour le développement du marché des titres financiers participatifs dits « *Sukuk* » qui, entre autres, permettront aux banques de couvrir leur besoin de liquidité.

Quant est-il maintenant de la perception des dirigeants des PME vis-à-vis de la finance participative ?

²³ Bank al Maghrib. (2021), rapport annuel sur la supervision bancaire de l'exercice 2020

²⁴ idem

2.2. Analyse de la perception des dirigeants des PME vis-à-vis de la finance participative

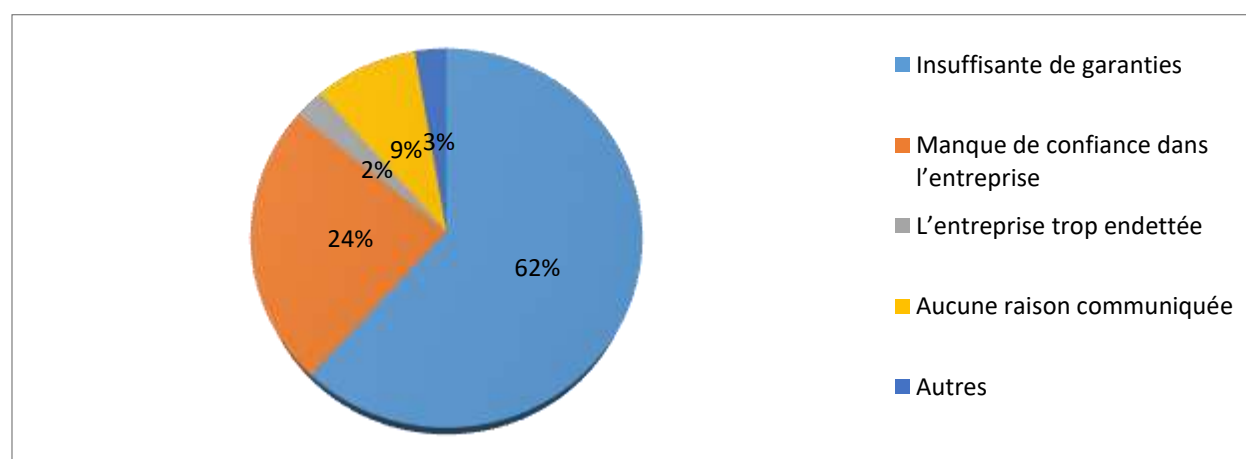
La question principale à laquelle nous essayons d'apporter une réponse est la suivante : Comment les dirigeants des PME perçoivent-ils les produits des banques islamiques ? Cette question peut être déclinée en un ensemble de questions : Quelles sont les difficultés rencontrées par les PME dans l'accès au financement ? Quel est aujourd'hui le niveau de connaissance du financement islamique par les dirigeants des PME ? Et quelle est l'attitude des dirigeants des PME vis-à-vis du financement participatif ?

2.2.1 Les difficultés rencontrées par les PME dans l'accès au financement

L'accès au financement constitue un obstacle réel au développement de l'entreprise. Les PME sont les plus confrontées à ce type de contrainte. En effet, 69% des PME souffrent des difficultés d'accès au financement et 33,5% des PME, pour raison d'absence de garanties, ne font même pas de démarche de crédit²⁵. Les freins aux demandes de crédits bancaires sont essentiellement dus aux taux d'intérêt élevés pour 40% des entreprises, à des garanties excessives pour 34% des cas et pour des convictions religieuses pour 33%²⁶.

Par ailleurs, la principale raison du refus des demandes de crédits des PME reste le manque des garanties exigées par les banques²⁷.

Figure 2 : Raison de refus de l'octroi du crédit aux PME



Source : Figure élaborée par nos soins à partir des chiffres du HCP

²⁵ HCP, (2019), enquête nationale auprès des entreprises

²⁶ Idem

²⁷ Ibid : 61,8% des PME déclarent que leurs demandes de crédits ont été refusées.

Dans le même sens, une enquête réalisée par Lotfi Boulahrir²⁸, portant sur 184 PME dispersées sur le territoire marocain, montre que 45% des PME interrogées trouve des difficultés en matière de financement bancaire, et ce en raison du coût et des rigidités administratives liées à l'étude de dossier et au climat d'attentisme. L'étude montre également que 82% des PME considèrent que la finance participative est adaptée à leurs besoins.

Compte tenu des spécificités des structures des PME et face aux difficultés de financement conventionnel, les réflexions sur d'autres voies s'imposent. Le financement islamique reste une piste intéressante et attrayante parmi d'autres.

2.2.2 Niveau de connaissance du financement participatif par les dirigeants des PME

Une enquête auprès de 66 dirigeants des PME de la ville de Fès²⁹ a montré que la totalité des dirigeants des PME sont au courant de l'existence de produits participatifs et déclarent avoir la connaissance de certains produits, notamment la Mourabaha par plus de 50% des répondants. En outre, 45% des dirigeants des PME déclarent *être motivés* et 25% déclarent *être très motivés* par les produits de la finance participative.

Selon BOULAHIR, la majorité des entreprises, soit environ 80%, sont au courant de l'existence des produits participatifs et sont pour l'installation des banques participatives susceptibles d'offrir des produits adaptés à leurs besoins. Les motivations du choix de ce financement sont nombreuses dont notamment le coût de financement (pour 52% des réponses des entreprises enquêtées) et des considérations religieuses (pour 25% de ces réponses).

Concernant la qualité de la connaissance, une étude réalisée par I. ZOUITENE et A. BENSBAHOU (2020) montre que la conception des banques participatives chez les dirigeants des PME reste encore limitée et basée sur une connaissance superficielle émanant du bouche à oreille via des discussions avec des amis, des confrères ou des membres de la famille. Certaines personnes interrogées ont des difficultés à comprendre la différence entre le financement islamique et le financement conventionnel. D'autres expriment leur volonté d'avoir plus de

²⁸ Lotfi BOULAHIR (2017) Les défis de financement participatif face aux contraintes financières des PME, quel apport et quelle réalité ? Une enquête sur les entreprises marocaines, Recherches et Applications en Finance Islamique, Volume 1, Numéro 1. UCA, Marrakech

²⁹ MAHBOUBI Mohammed Hamza, BENYACOB (2020), Les PME et financement participatif au Maroc : Quelles perspectives ? Cas des entreprises de la ville de Fès, Revue Internationale des Sciences de Gestion. Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fes.

connaissances sur ce nouveau système de financement. Mieux encore, bien des répondants ont déclaré qu'il y a un manque d'information et de communication de la part des banques participatives marocaines.

En somme, les dirigeants des PME marocaines sont globalement au courant de l'existence des produits participatifs. Ils en ont pris connaissance principalement par les médias et la presse, mais le niveau de diffusion de l'information reste insuffisant.

2.2.3 Attitude des dirigeants des PME vis-à-vis du financement participatif

Une étude réalisée par F. AIT MALHOU et A. MAIMOUN (2020) sur la perception du marché de la finance participative, observe deux catégories principales : la première catégorie, majoritaire, a plutôt une perception « négative » du développement de la finance participative au Maroc. Cette catégorie estime que les efforts fournis pour promouvoir cette industrie financière restent insuffisants pour garantir son bon fonctionnement sur le terrain. Par contre, la deuxième catégorie considère que les conditions actuelles sont correctes pour accompagner le chantier de la finance participative qui est encore dans ses premiers débuts.

Selon BOULAHIR L. (2017), l'attitude des PME marocaines reste toutefois empreinte de scepticisme à l'égard des produits participatifs et les principaux arguments des chefs d'entreprise résident dans le fait qu'il s'agit de «*Filiales des banques conventionnelles*», qu'elles travaillent avec les «*même principes que les banques conventionnelles*» ou encore qu'il s'agit tout simplement d'un «*mode conventionnel déguisé*», etc.. Sur un autre tableau et concernant les préférences parmi les produits participatifs, 87% des PME interrogés manifestent une préférence envers les contrats de participation ; alors que les instruments de la dette - *Mourabaha* et *Ijara*- viennent en second rang.

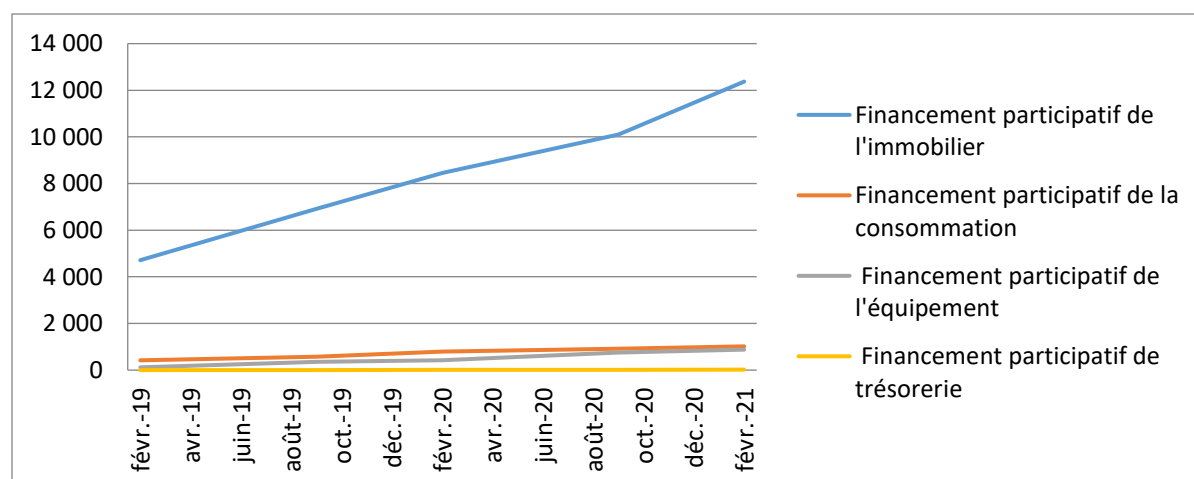
D'après une enquête réalisée par A. EL BOURKY et qui porte sur 140 PME et TPE³⁰, 89,4% des répondants confirment être intéressés par les produits des banques participatives, et 50% parmi eux, sont prêts à payer plus cher un produit conforme à la Sharia. L'enquête déduit que le facteur déterminant de l'attitude des PME est, en premier lieu, le facteur financier (coût de

³⁰Abderrahim EL BOURKY (2018), les déterminants de l'attitude des PME marocaines vis-à-vis des banques participatives, Mémoire de master, UCA, Marrakech.

financement) alors que le facteur religieux c'est-à-dire la conformité à la Sharia, arrive en deuxième rang.

Cependant, sur le terrain et vu implantation récente de la finance participative au Maroc, seulement 2,4% de l'ensemble des PME ayant recouru au financement bancaire, ont opté pour le financement participatif contre 94,0% pour le financement conventionnel (HCP, 2019). Certes, la finance participative gagne du terrain et - tout compte fait - son bilan reste positif étant donné son avènement récent au Maroc. Néanmoins, l'essentiel de son offre de financement porte sur les produits Mourabaha avec ordre d'achat et plus particulièrement la Mourabaha immobilière, comme le laisse constater le graphique ci-après.

Figure 3 : Evolution de l'encours des financements des banques participative (MDH)



Source : Elaboré par nos soins à partir des chiffres de la BAM

Par ailleurs, la clientèle principale de la finance participative aujourd'hui reste les personnes physiques. De surcroît, les PME enregistrent une évolution positive constante du recours au financement participatif de l'équipement i.e. des investissements ; idem pour le recours au financement participatif de trésorerie pour financer leur cycle d'exploitation. Ces recours se sont élevés en 2019, respectivement à 878 MDH et 20 MDH³¹.

³¹ BANK AL MAGHRIB (2019), rapport annuel sur la supervision bancaire

Somme toute, les résultats des différentes enquêtes montrent clairement que la plupart des dirigeants des PME au Maroc, sont plutôt prédisposés à entretenir des relations financières avec les institutions financières participatives si ces dernières réussissent à lancer des produits financiers compétitifs par rapport aux produits de la finance conventionnelle et si elles réussissent à apporter des solutions novatrices aux problèmes de financement rencontrés par ce type d'entreprises. Ces résultats sont confirmés par un recours progressif des PME aux produits des banques participatives.

Conclusion

A travers ce travail, nous avons essayé d'apporter un éclairage sur l'évolution de la finance participative au Maroc, sur les problèmes que rencontrent les PME dans leur financement et sur leur perception de la finance participative. L'ensemble des enquêtes qui ont essayé d'appréhender la question du financement des PME, affirment l'existence de moult obstacles pour accéder au financement classique et, par voie de conséquence, l'urgence d'apporter des solutions adéquates.

Pour sa part, la finance participative se présente comme un système financier à même d'offrir de nouvelles modalités de financement aux différents types d'entreprises. Dans ce cadre, les banques participatives constituent le principal acteur de ce système, puisqu'elles offrent des produits commerciaux et participatifs, susceptibles d'apporter des réponses aux contraintes financières des PME.

Un fait saillant à souligner, les dirigeants des PME manifestent un optimisme vis-à-vis des produits participatifs et sont prédisposés à entretenir des relations commerciales et financières avec les banques participatives, si l'offre de ces dernières respecte l'exigence de coût compétitif et/ou de la conformité à la charia. Cependant, leur connaissance des instruments financiers participatifs, reste imparfaite et trop limitée, en raison notamment du manque de communication suffisante en la matière.

Enfin, la finance participative aujourd'hui demeure un écosystème inachevé en dépit de sa progression indéniable. Les contrats de participation (*moudaraba* et *moucharaka*) ne sont pas encore opérationnels. Ils sont les plus sollicités par les PME et sont susceptibles de stimuler la production des richesses et par conséquent la croissance économique.

Bibliographie

Articles scientifiques

- AIT MALHOU F. & MAIMOUN A. (2020), *L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever*, Recherches et Applications en Finance Islamique, UH1, Settat
- BENTALEB C. & LOUITRI A. « *La construction de la croissance des PME au Maroc* », Management & Avenir, 2011/3 (n° 43)
- BOULAHIR L. (2017), *Les défis de financement participatif face aux contraintes financières des PME, quel apport et quelle réalité ? Une enquête sur les entreprises marocaines*, in Recherches et Applications en Finance Islamique, Volume 1, Numéro 1. ENCG, UCA, Marrakech
- BOULAHIR L. (2018), *Peut-on réussir l'implantation d'une banque islamique au Maroc ? Une enquête nationale sur les attentes de l'opinion publique*, in Revue Marocaine de recherche en management et marketing, N°18
- DIAGNE M.B. (2016), *Finance Islamique : Une Evolution vers le Modèle Théorique*, Les Cahiers de la Finance Islamique n°10, Strasbourg
- EL MEZOUARI S., BOUAYAD A. N. (2018), *La Finance Islamique innovante : vecteur de croissance économique et alternative de financement*, in Dossier de recherche en économie et gestion, UH1, Settat
- HAISSOUNE M. (2018), *Controverses doctrinales autour de la 'Mourabaha avec Ordre D'achat', polémique d'érudits ou gymnastique intellectuelle ?* in Les Cahiers de la Finance Islamique, n°11, Université de Strasbourg, France
- HAJJY A. et BALLETT J. (2014) , *Les banques islamiques, un modèle éthique alternatif ?* , Colloque sur le thème : Ethique, entrepreneuriat et développement. université Cadi Ayyad, Marrakech
- MAHBOUBI M. H., BENYACOB B. (2020), *Les PME et financement participatif au Maroc : Quelles perspectives ? Cas des entreprises de la ville de Fès*, in Revue Internationale des Sciences de Gestion, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fès
- ZOUITENE I. & BENSBAHOU A. (2020), *La perception des instruments de financement participatifs par les dirigeants des TPE au Maroc*, in Revue Recherches et Applications en Finance Islamique, UIT, Kenitra

- WEILL L. (2013), *Les banques islamiques favorisent-elles le développement économique ? Une analyse de la littérature empirique*, in Les Cahiers de la finance islamique, N°4

Thèses et Ouvrages

- EL BOURKY A. (2018), *les déterminants de l'attitude des PME marocaines vis-à-vis des banques participatives*, Mémoire de master, UCA, Marrakech
- GENEVIENE C.-B. (2012), *La finance islamique*, Edition Eyrolles, Coll. Marchés Finances.
- LAHLOU M. T. (2018), *Marchés Financiers Islamiques et Risque de Spéculation*, thèse de doctorat. FSJESS, Rabat
- MAJIDI E. (2016), *La finance islamique et la croissance économique : Quelles interactions dans les pays de MENA ?*, Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- RAHJ I. (2016), *Explication du recours à l'endettement financier : Cas des PME marocaines*, Thèse en sciences de gestion, ISCAE, Casablanca

Rapports institutionnels

- Bank al Maghrib. (2020), rapport annuel sur la supervision bancaire de l'exercice 2019
- Bank al Maghrib. (2021), rapport annuel sur la supervision bancaire de l'exercice 2020
- Bank al Maghrib (Fev.2020) statistiques monétaires
- Banque mondiale; Islamic Development Bank Group. 2017. Rapport sur la finance islamique -Islamic Finance - A Catalyst for Shared Prosperity?
- CDVM. (2013), rapport sur La finance islamique »
- CGEM (2014), "étude sur les leviers de la compétitivité des entreprises marocaines"
- HCP. (2019), enquête nationale auprès des entreprises
- IFAAS. (2012), rapport de la finance islamique
- IFAAS. (2020), rapport de la finance islamique